AUDIT
ÉTOILE

Commissariat aux comptes

LILLE

LYON

MARSEILLE

MONTPELLIER

NANTES

ORLÉANS

PARIS

ROUEN

TOULOUSE

Association AASSPIF

Siège social : 1, bis rue Pierre Mendès-France – 97441 Sainte Suzanne

---

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009
(au terme d'une période de 12 mois)

Société de Commissariat
aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

Paris, le 31 mai 2010

SIÈGE SOCIAL
10, rue de Vandrezanne
75013 Paris
TÉL . 33 (0)1 53 80 94 00
FAX . 33 (0)1 53 80 94 55

UNE SOCIÉTÉ DU GROUPE ALPHA
SA au capital de 200 000 € . B 337 630 792 RCS Paris . Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

AUDIT
ÉTOILE

Commissariat aux comptes

LILLE

LYON

MARSEILLE

MONTPELLIER

NANTES

ORLÉANS

PARIS

ROUEN

TOULOUSE

Association AASSPIF

Siège social : 1, bis rue Pierre Mendès-France 97441 Sainte Suzanne

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2009

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AASSPIF, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les justifications de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société de Commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SIÈGE SOCIAL
10, rue de Vandrezanne
75013 Paris
TÉL . 33 (0)1 53 80 94 00
FAX . 33 (0)1 53 80 94 55

UNE SOCIETÉ DU GROUPE ALPHA
SA au capital de 200 000 € . B 337 630 792 RCS Paris . Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justifications des appréciations

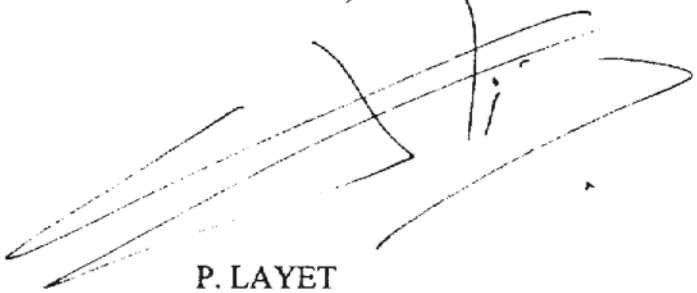
Nos travaux n'ont pas mis en évidence d'éléments nécessitant d'être portés à votre connaissance en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à l'obligation de justification de mes appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 31 mai 2010



P. LAYET
Commissaire aux comptes
Associé et fondé de pouvoir